



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **9 mai 2011**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de les couvrir

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de **70 000 F (TTC)** pour couvrir la prise en charge par la commune, des frais de réalisation excédentaires aux branchements privés des riverains du secteur du Chemin Vert au réseau communal.
2. D'amortir la dépense de 70 000 F, plus le crédit d'engagement de 2 300 000 F, selon la délibération du 28 septembre 2009, soit la somme de 2 370 000 F en 30 ans la première fois en 2011.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 17 juin 2011.

Vandœuvres, le 18 mai 2011

La Présidente du conseil municipal
Véronique CHRISTE

